

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE**

SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2018

Membres présents

BARBEROUSSE Anouk	LEGRENZI Isabelle
CHAMBAZ Jean	LIBENZI Laurent
DANIEL Marie-Céline	MATHIEU Margaux
DURAND Charlotte	MONTEMONT Hugo
ESPAGNET Elisa	PACQUIER Antoine
GERVI Isabelle	PAUMIER Géraldine
HASENKNOFF Bernold	PICCININI Dominique
INGALLINA Patrizia	POUGETOUX Maryam
KLEIN Lisa	ROLLAND Jules
LACAZE Gaëlle	TAS Sertac
LARROUTUROU Nathalie	TULLY Thomas
LEGRAND Raphaëlle	VAEZTEHRANI Ershad

Membres représentés

AJI Sabine	CARRE Clément
BARUCHELLO Alexis	HARDY Quentin
BAUDUIN Héléne	LE BOUFFANT Ronan
BILLIET Frédéric	RICONDA Caterina

Invités

COTE Denis	STOLZ Claire
KHENNANE Farida	
RINGARD Isabelle	

Invitées permanentes

BLIN Claire	FRITZINGER Anne-Catherine
DUBOIS Ariane	ROGE Valérie

Secrétariat assuré par Valérie GUILLET

ORDRE DU JOUR :

- **Formation**

1. Capacités d'accueil en licence
2. Attendus des formations de la faculté de sciences et ingénierie et de la faculté de médecine sur ParcoursSup
3. Information télésurveillance des examens sur le périmètre de la faculté des sciences et ingénierie

- **Vie étudiante**

4. Création du FSDIE de Sorbonne Université

La séance est ouverte à 15h41 et présidée par M. CHAMBAZ.

M. CHAMBAZ rappelle l'article L.226.1 du code pénal, qui sanctionne d'un an d'emprisonnement et 45000 euros d'amende le fait de porter atteinte à l'intégrité d'autrui au moyen d'un procédé quelconque, en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé confidentielles. Il signale que le même rappel sera fait dans les autres instances de l'université.

Il rappelle également que les membres des conseils doivent respecter les règles de courtoisie lorsqu'ils s'adressent à des personnels l'administration, notamment lors des échanges de mail.

1- Capacités d'accueil en licence

Mme DANIEL présente les capacités d'accueil en première année à l'université pour l'année 2018-2019 fixées lors du dialogue de gestion avec le rectorat de l'académie de Paris, et renseignées au sein du portail ParcoursSup.

Ces capacités d'accueil ont été présentées le 20 décembre 2017 au conseil de la faculté de médecine, le 11 janvier 2018 au conseil de la faculté des lettres et le 18 janvier matin au conseil de la faculté des sciences et ingénierie.

Elles seront présentées au Conseil d'administration du 23 janvier en vue de leur adoption.

Ces capacités d'accueil sont reconduites quasiment à l'identique, quelques modifications ayant été réalisées pour faire correspondre le nombre réel d'étudiants et les capacités d'accueil. La faculté des lettres a signalé une légère modification du document communiqué, en effet celui-ci indique « *une stricte reconduction des capacités d'accueil* », or il s'avère qu'une légère diminution des capacités d'accueil est constatée (-36 places correspondant à des bi-cursus n'atteignant pas la capacité affichée, celle-ci est donc ramenée à la présence réelle).

Mme POUGETOUX souhaite faire une intervention au nom de la liste UNEF : « *En la présence des membres de la CFVU et invités, l'UNEF réaffirme son attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur et regrette les nouvelles modalités prévues pour l'organiser. En effet, les pressions croissantes....* »

La séance est interrompue à 15h44 par l'irruption de quelques personnes manifestant et refusant de quitter la salle.

M. CHAMBAZ est contraint de lever la séance à 15h49 reportant cette réunion à une date qui sera communiquée dès que possible aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Le Président de Sorbonne Université


Jean CHAMBAZ



The seal of Sorbonne Université is circular, featuring a large stylized 'S' in the center. The words 'Sorbonne Université' are written around the perimeter of the seal.